

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 19 septembre 2016 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire de Grainville sur Odon.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Jean-Luc FAVREL -- Richard ORHANT - Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS - Didier LELIEVRE- Karine TRASSARD-DERDA

Membres absents excusés : Patrick DENOYELLE – Bertrand CAGNEAUX

Membres absents : Virginie JOBARD – Nathalie DRIAUX

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Dominique BASSET est élu secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la réunion du 04 juillet 2016. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En préambule, monsieur le maire tient à rendre un hommage au Père Louis HEQUET, décédé le 25 août 2016. Le Père HEQUET a vécu 18 ans au presbytère de Grainville sur Odon où il aimait vivre. Nous retiendrons de lui sa gentillesse et sa bonne humeur. C'est avec tristesse que la municipalité a appris sa disparition et renouvelle ses condoléances à la famille mais aussi aux proches qui l'ont entouré jusqu'au bout.

Présentation du conseil citoyen des jeunes

Après une première réunion en juillet dernier, le 31 août, les jeunes Grainvillais ont désigné leurs représentants. Chacun des jeunes élus du conseil citoyen des jeunes s'est présenté au conseil municipal. Ils sont âgés de 10 à 17 ans. Deux élus sont désignés par tranche d'âge représentant le primaire, le collège et le lycée.

Monsieur le maire souligne que tous les quartiers sont représentés, il précise que le conseil citoyen des jeunes est encadré par deux élus du conseil municipal (Christèle Delaunay et Karine Trassard-Derda) ainsi que deux personnes non élues (Karine Thomsen-Orhant et Céline Adam). Une première réunion de travail est prévue pendant les vacances de la Toussaint.

**Objet : Détermination du taux de promotion d'avancement au grade
d'adjoint technique de 1^{ère} classe
Délibération N° 2016-19**

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale.

Monsieur le maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Après avis favorable du comité technique paritaire en date du 13 septembre 2016, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le tableau suivant concernant le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

CATEGORIE C		
FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
Technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

**✚ . Objet : Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
Délibération N° 2016-20**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe afin de nommer un agent de la commune qui a réussi l'examen professionnel correspondant à ce poste.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016.

**✚ . Objet : Signature convention Lola MILLAN
Délibération N° 2016-21**

Dans le cadre des activités périscolaires, monsieur le maire présente au conseil municipal la nouvelle convention d'animation conclue entre la mairie de Grainville sur Odon et mademoiselle Lola MILLAN. Cette convention a pour objet de promouvoir un atelier d'animation « danse » au sein du regroupement pédagogique intercommunal Grainville-Mondrainville. Cet atelier se situe à Mondrainville ; il a lieu les mardis et les jeudis en période scolaire de 15h30 à 16h30. La convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017. Elle prendra fin automatiquement à son terme, soit le 7 juillet 2017. Le coût de chaque atelier, réellement effectué, est fixé à 25 € TTC l'heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

**✚ . Objet : Modification des statuts du SDEC ENERGIE
Délibération N° 2016-22**

Monsieur le maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts 2016 du SDEC ENERGIE dont notre commune est adhérente. Lors de son assemblée du 6 septembre, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, le président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer. Monsieur le maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.

**✚ . Objet : Retrait de la communauté de communes CABALOR du SDEC
ENERGIE Délibération N° 2016-23**

Monsieur le maire expose que la communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NôTRE), le préfet du Calvados met en œuvre au 1^{er} janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des communautés de communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

✚ Décision modificative budgétaire N° 2 Régularisations comptables sur exercices antérieurs **Délibération N° 2016-24**

Monsieur le maire expose, qu'à la demande de la trésorerie, il convient de modifier certains comptes budgétaires afin de régulariser une erreur d'imputation sur l'exercice 2015 et de procéder à l'amortissement d'une dépense d'investissement sur l'exercice 2014. Il propose d'inscrire au budget 2016 les sommes suivantes :

1. Régularisation budget 2015

Subvention informatique de 2 536 € versée à tort au compte 13141 (titre n° 125/2015). Il aurait fallu l'imputer au compte 1321.

Pour ce faire :

Inscription en Section investissement

Dépenses : compte 13141 : inscrire la somme de 2 536 € puis émettre un mandat.

Recettes : compte 1321 : inscrire la somme de 2 536 € puis émettre un titre de recettes.

2. Régularisation budget 2014

La dépense pour la réalisation du réseau eau potable d'un montant de 1 712.44 € aurait dû être amortie (mandat n° 94/2014).

Pour ce faire :

Inscription en Section fonctionnement - Opérations d'ordre

Dépenses : compte 6811 : inscrire la somme de 1 712.44 €

Dépenses : compte 021 = - 1 712.44 €

Inscription en Section investissement - Opérations d'ordre

Recettes : compte 281531 : inscrire la somme de 1 712.44 €

Recettes : compte 021 = - 1 712.44 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la décision modificative exposée ci-dessus.

✚ Rapport des commissions

▪ Commission Sports-Loisirs-Culture-Jeunesse

Christèle Delaunay, adjointe, responsable de la commission fait un premier bilan de la fête intercommunale Grainville-Mondrainville, en précisant qu'une réunion se tiendra le mardi 27 septembre à la salle de la 15^{ème} division écossaise. Elle regrette la faible participation, moins de monde que l'an dernier. Mais elle tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans le déroulement de cette journée fort agréable.

Madame Delaunay en profite pour rappeler quelques dates (association des loisirs Grainvillais : assemblée générale le jeudi 29 septembre et réunion préparatoire pour l'organisation du Téléthon le mardi 4 octobre).

Enfin, elle rappelle qu'il est temps de réfléchir au futur bulletin municipal (sa conception, recherche de photos etc.).

▪ Commission Voirie

En l'absence de Patrick Denoyelle, adjoint, responsable de la commission, monsieur le maire dresse un état des travaux réalisés cet été :

- Les deux entrées de commune (rue des Hauts-Vents et rue du Moulin) ont été matérialisées par un marquage au sol. L'entrée route de Tilly se fera plus tard.
- Des aménagements d'accessibilité ont été réalisés : pose d'une main courante dans l'escalier menant à la salle polyvalente, matérialisation d'une place de parking de la mairie pour personne à mobilité réduite. Suivront par la suite d'autres aménagements, telle que la pose d'une porte anti panique dans la salle de la 15^{ème} ; l'accès principal de la mairie sera également aménagé.
- Les arrêts de bus ont été rénovés par les agents communaux.

- Commission urbanisme- aménagement du territoire

Didier Deguette, adjoint, responsable de la commission, informe que la société d'aménagement EDIFIDES est venue présenter l'avant-projet du futur lotissement à construire sur le terrain situé en face des Grandes Terres. Il explique que les terrains proposés seront de taille moyenne. La commission aménagement du territoire se réunira prochainement pour examiner le projet.

- **Questions diverses**

- Location salle polyvalente : détérioration de dalles au plafond par projection de liquide (quinze dalles sont endommagées). Le préjudice estimé est de 200 euros environ. Il a été demandé à la personne qui a loué la salle d'acheter de nouvelles dalles permettant le remplacement des dalles endommagées.
- Association danse : les étagères, demandées par la présidente, sont posées dans le local commun à l'association gymnastique.
- Organisation du téléthon : il faut prévoir l'acquisition de couverts.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h05.

PROJET